

## **Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté**

**N° 31– 27 mai 2003**

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>. Bientôt un site européen avec une page France

1 - FSE, Assemblée des femmes : compte-rendus et prochains rendez-vous

2 – Amina Lawal : rassemblement à Paris le 3 juin pour son passage en cours d'appel

3 – Rassemblement le 4 juin – Non au délit d'interruption involontaire de grossesse

4 - Des rendez-vous féministes anti G8

5 – Laïcité, religions, port du foulard, suite... Une lettre de SOS Sexisme

6 – Femmes : fausse route ou marche arrière ? par l'association Mix-Cité LE MONDE du 17 mai

7 – Argentine. L'usine Brukman, autogérées par des femmes sont un exemple pour les "sans" du monde entier. Par Martina Chávez

8 – Journée-colloque : Genre, Violences sexuelles et Justice, du 20 juin à Paris

9 - Globalisation, exploitation des femmes... et cynisme avec Jeanne Bisilliat – Anthropologue

10 – Soudan : une adolescente de 14 ans reconnue coupable d'adultère, Informations d'Amnesty international

11 -Appel pour le respect des principes de la laïcité et de la liberté religieuse dans la future Constitution européenne

### **1 – FSE et Assemblée des Femmes : compte-rendus réunions et prochains rendez-vous**

Compte-rendu réunion du Collectif de préparation de l'Assemblée des femmes du 20 mai

Ce compte-rendu est succinct puisque nous attendons celui des groupes de travail.

Présent-es : Coordination lesbienne France, LDH, Collectif droits des femmes, CADAC, Marche mondiale des femmes contre les violences et la pauvreté, SOS Femmes Alternatives, Réseau « Pour un monde sans exploitation sexuelle », Attac, Union syndicale-G10-Solidaires, WIDEF, LCR, Mix-Cité, Radio Libertaire, Fédération nationale Solidarité Femmes, MES, Femmes Solidaires, Confédération paysanne, Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie, ANEF, LIFPL, (femmes pour la paix), Amnesty International-commission femmes, Les Penelopes, MRC, MFPP, FORIM, Rouge et Vert, FSU, SUD PTT, Les Verts, Rajfir, Gisti, PCF, Café féministe... et on a perdu une feuille....

Nous avons commencé par échanger autour de la préparation du FSE global : où en est l'organisation, le programme, quels sont les difficultés, comment nous y investir. A été réaffirmé l'importance de se rendre aux réunions préparatoires, notamment celles du CIF, des groupes Programme, Organisation et Elargissement. Nous avons convenu de garder du temps à chaque réunion pour parler de notre investissement dans le FSE, et notamment d'être vigilantes et à l'initiative de thèmes d'interventions dans les Axes et les plénières. Il faut aussi faire des propositions sur le fonctionnement dans le sens d'une meilleure prise en compte de la place des femmes dans ce forum (présidence, intervenantes, temps de parole, parité...).

Nous avons parlé assez longuement de la Convention et de la Chartes des droits fondamentaux, plusieurs personnes insistant sur leurs importances et sur le peu de place réservée aux femmes dans ces deux textes. Certaines pensent que ce thème est transversal. Avant de faire un groupe de travail spécifique, nous tombons d'accord pour avoir un exposé sur ce thème à la prochaine réunion.

Pour la journée de l'Assemblée européenne des droits des femmes, nous serions pour le moment d'accord sur (discussions à continuer) :

- démarrer en plénière par un cadrage politique

- puis s'éclater par thèmes dans le reste de la matinée

- dans l'après-midi, en plénière, un déroulé avec des thèmes transversaux

- terminer avec un texte (ou chartes ou...), sorte d'appel des femmes avec nos revendications.

Se sont ensuite tenus les groupes de travail.

Il faut réécrire un Appel – voir si nous demandons une petite aide financière aux orgas et associations partie prenante – faisons-nous une petite manif ou autre à la fin de la journée – un logo ? - rappelons la liste de discussion : [assemb.europ.fem@ras.eu.org](mailto:assemb.europ.fem@ras.eu.org)

Un secrétariat d'organisation s'est mis en place et s'est déjà réuni deux fois. Des copines vont donner un peu de temps pour des permanences ou s'occuper d'une tâche particulière. Ainsi, deux d'entre elles iront au secrétariat d'organisation du FSE, deux autres au groupe Elargissement, deux autres au groupe Programme. Une autre va faire un budget prévisionnel avant toute demande d'aide financière. Nous avons aussi commencé à réfléchir sur – une crèche – le logo – une affiche – un espace stands pour les associations... Retransmission complète à la prochaine réunion.

PROCHAINE REUNION  
mardi 10 juin  
de 18h00 à 22h  
Bourse du travail, rue du Château d'eau Paris  
 métro République.

Ordre du jour :

- de 18h00 à 19h30 : groupes de travail
- - 19h30 : plénière en commençant par l'exposé sur l'Europe (état des lieux du débat de la future convention européenne, la chartes..., les droits des femmes dans tout ça).

Réunion suivante : mardi 1<sup>er</sup> juillet

## **2 – Amina Lawal : rassemblement à Paris le 3 juin pour son passage en cours d'appel Sauvons la vie d'Amina Lawal**

Condamnée à mort par lapidation en mars 2002 au Nigéria pour avoir eu un enfant hors mariage, Amina Lawal a fait appel. L'audience doit avoir lieu le 3 juin prochain devant la cour d'appel de la Charia de l'état de Katsina.

Son exécution avait été ajournée pour lui permettre de terminer le sevrage de sa fille, Wassila.

Maitre Hauwa Ibrahim, avocate d'Amina Lawal, est venue en France pour élargir le soutien international à la cause d'Amina.

Si l'appel était rejeté, elle devrait pouvoir faire ensuite appel à un niveau supérieur de la juridiction nigériane. La pression internationale doit se poursuivre pour mettre fin aux condamnations à la lapidation

- Pour sauver la vie d'Amina Lawal
- Contre les châtiments inhumains et dégradants
- Pour le droit à un procès équitable et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine

Rassemblement à Paris  
devant l ambassade du Nigeria  
173 avenue Victor Hugo 75016  
Metro Victor Hugo  
Mardi 3 juin à 18h

Pour signer l'appel : [femmes.solidaires@wanadoo.fr](mailto:femmes.solidaires@wanadoo.fr), ou 01 40 01 90 90

## **3 – Rassemblement le 4 juin – Non au délit d'interruption involontaire de grossesse**

La proposition de loi sur la création d'un délit d'interruption involontaire de grossesse va être à nouveau discutée à l'Assemblée le 4 juin malgré son rejet au Sénat... Dans la période actuelle, très chargée sur le plan social, il ne faudrait pas que ce débat sur cette loi passe inaperçu, alors que les conséquences de son adoption seraient très graves.

L'amendement adopté par les députés de droite, malgré l'opposition du Sénat, dans la nuit du 20 mai 2003, dans le cadre du projet de loi renforçant la lutte contre la violence routière, crée un délit d'interruption involontaire de grossesse sans le consentement de l'intéressée, par imprudence, en affichant de protéger la femme enceinte. Il existe déjà au Code pénal un article 223.10 qui prévoit que "l'interruption de la grossesse sans le consentement de l'intéressée est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."

La réparation du préjudice subi par la femme enceinte en cas de violence même dite involontaire trouve sa place dans cet article sans ouvrir de débat sur le statut du fœtus et de l'embryon.

Car, ne s'agit-il pas, par le biais du projet de loi contre la violence routière de sanctionner « la mort d'un fœtus » caractérisée comme « homicide involontaire » en donnant insidieusement au fœtus le statut juridique de « personne » ?

Donner à l'embryon le statut juridique de « personne » est un acte juridique et politique qui, demain, remettra en question le droit à l'avortement. Alors que les différentes instances de la société civile ont toujours eu la sagesse de refuser ce piège, une large droite réactionnaire cherche par tous les moyens à faire reconnaître l'embryon comme « personne », ce qui lui conférera des droits juridiques venant s'opposer à l'IVG. Si l'embryon devient une personne, l'avortement sera interdit.

Par le biais très détourné d'un projet de loi renforçant la lutte contre la violence routière, nous voyons donc s'afficher la disparition programmée du droit à l'avortement.

Nous sommes déterminées à lutter contre toute tentative de remise en question de ce droit fondamental pour toutes les femmes.

Nous nous étions félicitées de la suppression par la Commission des lois du Sénat du délit d'interruption involontaire de grossesse. Et c'est avec stupéfaction que nous apprenons que la Commission des lois de l'Assemblée nationale a repris cet amendement qui sera débattu le 4 juin lors de la deuxième lecture du projet de loi contre la violence routière.

C'est pourquoi l'ANCI, la CADAC, le MFPI et le Collectif National pour les Droits des Femmes appellent à

**RASSEMBLEMENT  
Assemblée Nationale  
place Édouard Herriot  
Mercredi 4 juin à 18h30.**

#### **4 – Des rendez-vous féministes anti-g8**

F E M M E S   E T   F E M I N I S T E S   A N T I   G 8

Parce que.....

Nous ne croyons pas un instant que Messieurs Bush, Blair, Poutine et leurs gouvernements travaillent pour la paix

Nous ne croyons pas que le G8, club des 8 états les plus puissants de la planète, veut lutter véritablement contre la pauvreté

Nous savons qu'ils impulsent les politiques du FMI et de la Banque mondiale, les ajustements structurels et le maintien de la dette des pays du Sud

Nous constatons que sous couvert de la lutte anti-terroriste, dans tous les pays, on réduit les droits démocratiques, on réprime et on criminalise les mouvements qui cherchent des alternatives à ce système raciste, capitaliste, belliciste et patriarcal

Nous ne sommes pas d'accord avec ces politiques destructrices pour la nature, les populations et en particulier pour les femmes

Rejoignez-nous dans les différentes activités et à la manifestation anti G8 !

AGENDA FEMINISTE ANTI G8  
Une sélection de rendez-vous

**À GENEVE**

Au parc des BASTIONS, au centre ville, à côté de la place Neuve

Du 19 au 31 mai : *LE LIEU COMMUN*

Ateliers, rencontres, musique, spectacles

Samedi 24 mai, à 17h : Atelier *Féminisme et puritanisme*

Mercredi 28 mai, à 17h : Atelier *Femmes et marché de l'emploi, perspectives de lutte*

Vendredi 30 mai, à 16h : Rencontre avec deux femmes du Chiapas

Samedi 31 mai, à 11h : Rencontre, échanges d'expériences, et informations sur le déplacement pour celles qui veulent aller à Annemasse

En plein air ou dans une salle de l'Université. Programme général et détails dans la roulotte d'information, installée au centre du parc des Bastions.

Info contact : [communs@altern.org](mailto:communs@altern.org) ; [www.g8.ch](http://www.g8.ch)

**À GENEVE**

À la Maison du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple 8

Vendredi 30 mai, de 9h à 23h : *COLLOQUE* organisé par attac

*Instabilité financière, mondialisation armée et crise de la gouvernance globale : quel autre monde possible*

En particulier, à 13h15 : Table ronde *Guerres sociales : le profit contre les peuples*, avec la participation de Nicoletta Piotta (Marche mondiale des femmes, Italie), Andrée-Marie Dussault (rédactrice de l'EMILIE, Suisse) et d'autres intervenant-e-s

Info contact : [www.attac.info/g8evian](http://www.attac.info/g8evian) ou tél. 021 625 34 44

**À ANNEMASSE**

Entre les deux villages alternatifs situés à côté de l'aéroport

Du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin :

**LE POINT G, VILLAGE FEMINISTE NON MIXTE CONTRE LE G8**

organisé par le Rézo pour des Alternatives Féministes (REZAF)

Possibilité de dormir, manger, etc. ; amener son propre matériel

Jeudi 29 mai, matin : Installation du village

Jeudi 29 mai, à 17h : Rencontre des féministes anti G8 venant des deux côtés de la frontière et d'ailleurs

Vendredi 30 mai, après-midi : Film video *Who is counting* avec Marylin Waring et débat sur les femmes dans la mondialisation néolibérale

Samedi 31 mai à 15h : Projection de *Debout !* un film de Carole Roussopoulos sur le mouvement féministe des années 1970 - 1980, suivi d'un débat avec Christine Delphy sur le thème des luttes féministes hier et aujourd'hui, et d'une fête

Info et contact : [reseaufeministe@l'autre.net](mailto:reseaufeministe@l'autre.net) et [www.anti-g8.org](http://www.anti-g8.org)

## DIMANCHE 1er JUIN : GRANDE MANIFESTATION CONTRE LE G8

Du Jardin Anglais à la douane de Vallard, environ 5 km, munissez-vous de bonnes chaussures, boisson et pique-nique.

Pour celles qui veulent marcher ensemble  
Rendez-vous à 9 heures, autour du monument de la Combourgeoise  
(les deux grandes femmes enlacées face au lac).

Collectif 14 juin  
Marche mondiale des Femmes

Genève, mai 2003  
Info contact :efi.geneve@worldcom.ch

## 5 – Laïcité, religions, port du foulard, suite... Une lettre de SOS Sexisme

Lettre ouverte aux Politiques, Le 8 février 2003,

*Madame, Monsieur,*

Ce qui concerne les femmes de ce pays ne semble guère retenir l'attention des Politiques. La faible représentation des femmes aux postes de décision y est sans doute pour quelque chose. Cependant il y a 25 ans, Madame Simone Veil avait réussi à faire progresser les droits des femmes dans un hémicycle à écrasante majorité masculine !

Aujourd'hui on nous fait croire que l'égalité femmes-hommes est atteinte et que ce problème n'en est plus un. Pourtant, ce qui se passe dans les banlieues et les citées abandonnées par les politiques et les acteurs sociaux, prouve le contraire : les filles, victimes de sexisme, sont insultées, agressées, lynchées, violées et même brûlées parce qu'elles sont femmes et qu'elles ont choisi le chemin de l'émancipation. C'est dans ce contexte de violences que l'on voit fleurir le voile islamique et le tchador...

La France est une République laïque dont la particularité est d'avoir une Loi de séparation du politique et du religieux depuis bientôt 100 ans. Le principe de laïcité qui la caractérise impose la neutralité. Or le voile, et à fortiori le tchador, signes d'enfermement, de discrimination et de soumission des femmes, ont pour finalité de les isoler, les marginaliser et les exclure, entraînant un véritable apartheid sexuel..

Au nom de quoi devrions-nous accepter le port du voile ou du tchador, frein à l'émancipation des femmes d'origine immigrée, obstacle au processus d'intégration scolaire et sociale et en parfaite contradiction avec notre laïcité ? Il est temps que les Politiques aient pleinement conscience du danger de dérive communautaire que ces attributs vestimentaires traduisent et qu'ils prennent fermement position contre les signes ostentatoires d'une religion qui refuse de reconnaître aux femmes l'égalité des chances et l'égalité des droits.

**NOUS EXIGEONS QU'UNE LOI SOIT PROMULGUEE EN VUE D'INTERDIRE LE PORT DE TOUTE TENUE ISLAMIQUE EN DEHORS DES LIEUX DE CULTE.**

## 6 – Femmes : fausse route ou marche arrière ? Association Mix-Cité

Si jamais vous avez raté l'excellent article de Mix-Cité paru dans Le Monde du samedi 17 qui répond au livre de Badinter (Fausse route), en pointant les incohérences les plus frappantes et en formulant

Femmes : fausse route ou marche arrière ?, par l'association Mix-Cité  
LE MONDE du 17 mai 2003

A la lecture de Fausse route, il semble dorénavant que, pour Elisabeth Badinter, les mouvements féministes triomphants profitent de la couverture médiatique démesurée qui leur est accordée pour diffuser dans la société une idéologie "victimiste", au mépris des progrès réels de la condition des femmes, humiliant ainsi les hommes au risque de pervertir à jamais les rapports entre les sexes.

Qui sont ces féministes qui menacent les fondements de nos institutions ? A la lecture, le doute n'est plus permis : des suppôts de l'Amérique, désireuses d'en importer les excès judiciaires et communautaristes dans la France de l'universalisme et des droits de l'homme.

Les sources choisies par Elisabeth Badinter ne peuvent que confirmer ce vieux cliché de la presse conservatrice française : les féministes "radicales" américaines Andrea Dworkin et Catherine MacKinnon y figurent en bonne place. Présentées comme les inspiratrices de la nouvelle idéologie du féminisme français dans sa globalité, elles font planer depuis les Etats-Unis les pires menaces sur la France Qu'importe que ces

ouvrages américains ne soient pas traduits en français, comme l'auteure le reconnaît, leur esprit nous habite. Certaines émissions de télévision offriraient des preuves irréfutables de l'ampleur du drame des hommes battus, illustrant la nocivité des thèses féministes...

De tels raccourcis prêteraient à sourire s'ils ne conduisaient à discréderiter les travaux de celles et ceux qui sont féministes aujourd'hui. Les personnes et les associations citées dans Fausse route sont toutes assimilées à une nébuleuse "essentialiste" et "victimiste". Quelle proportion des lectrices et des lecteurs saura que les positions d'Antoinette Fouque et de Sylviane Agacinski, présentées comme les représentantes françaises de ce courant, sont très loin de faire l'unanimité chez les féministes ? Qui saura le travail quotidien qu'effectuent des associations pour défendre de véritables victimes ? Où sont cités celles et ceux qui militent pour le partage des tâches domestiques, des salaires égaux, l'accès des femmes aux disciplines scientifiques et aux postes de pouvoir, pour ouvrir aux hommes des domaines jusqu'ici "féminins" ? Où sont évoquées les associations mixtes ? Le portrait parcellaire et confus qui émerge du livre ne peut que renforcer l'idée d'une "guerre des sexes", que l'auteure entend combattre tout en ignorant la réalité des combats féministes d'aujourd'hui.

Plus grave est de laisser croire que les avancées juridiques des années 1990 ne font qu'entériner le statut des femmes comme victimes et/ou porteuses d'un idéal féminin éternel. L'ouvrage incrimine ainsi la loi du 17 janvier 2002 sur le harcèlement moral et sexuel. Elle garantit à tout-e salarié-e la protection de la loi contre les agissements dégradants dont il ou elle serait victime. Il n'y est fait nulle part mention du sexe des protagonistes. On comprend mal comment une telle loi conduirait, comme le livre le laisse entendre, à pénaliser les "regards masculins insistants" et à insulter les mânes de "Trenet et Truffaut" Voici le féminisme à l'assaut de la culture française, résumée à une gauloiserie de bon ton.

Loin d'établir un amalgame entre toutes les violences faites aux femmes - du regard insistant au viol, en passant par le harcèlement -, l'Enveff (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France métropolitaine, sous la direction de Maryse Jaspard, première étude de ce type réalisée en France) fournit des chiffres indispensables à l'établissement de politiques publiques efficaces. Contrairement à ce qu'affirme Elisabeth Badinter, il ne s'agit pas de démontrer que les femmes sont les victimes désignées de la violence masculine immémoriale et immuable.

La violence n'est pas seulement une pathologie individuelle, elle s'inscrit dans un système qui attribue à chaque sexe une place définie. Ce n'est pas la faute des féministes, encore moins des femmes en général (pas assez combatives, déplore Elisabeth Badinter...), si la maîtrise de la procréation n'a pas conduit à une émancipation immédiate et durable de toutes, ou si l'application de la loi sur la parité n'a conduit que 12 % de femmes à l'Assemblée. Contrairement à ce qu'elle affirme, le patriarcat n'est pas mort avec la loi Neuwirth légalisant la contraception, en 1967. C'est en déconstruisant le système que nous combattrons les inégalités, pas en considérant tous les progrès comme acquis. Dénoncer la domination masculine n'est pas une excuse facile brandie par des féministes démissionnaires.

La loi ne protège pas les femmes parce qu'elles sont femmes, elle ne leur reconnaît pas, en matière de violence ni ailleurs, de droits spécifiques. Droit à choisir la maternité et la paternité, à l'accueil des enfants, à une semaine de travail moins lourde, à affirmer son individualité hors des stéréotypes sexistes : tous ces droits bénéficient aux hommes comme aux femmes.

Fausse route accumule les contradictions. Comment peut-on à la fois écrire que "le sexe, le genre et la sexualité ne prédéterminent pas le destin" et soutenir que "les différences sociales mais aussi psychologiques entre le désir féminin et le désir masculin" sont irréductibles ? Comment affirmer que "l'égalité se nourrit du même" et vanter les bienfaits d'une "éducation -qui se fait- par oppositions, caricatures et stéréotypes" ? Comment peut-on réclamer la liberté de parole pour les prostituées, que les féministes considéreraient comme appartenant "au camp des enfants et des aliénés", et la refuser aux porteuses du voile islamique, qui "n'ont jamais pris conscience de la signification de leur acte" ?

On ne peut qu'être d'accord avec l'idéal universaliste de liberté et d'égalité d'Elisabeth Badinter. Le féminisme aujourd'hui travaille à ce que femmes et hommes poursuivent avec détermination le mouvement d'émancipation initié par les générations précédentes. Il passe par la défense des droits existants, la lutte pour leur application, la vigilance sur les régressions qui les menacent et la revendication de nouvelles libertés.

Inquiétant, l'essai d'Elisabeth Badinter révèle l'impact des théories antiféministes dans les milieux qui font l'opinion. En reprenant les critiques adressées au rapport de l'Enveff, en cédant au stéréotype des « hommes-mal-dans-leur-peau-à-cause-des-femmes-castratrices », Fausse route accompagne le retour en arrière.

## **7 – Argentine. L’usine Brukman, autogérées par des femmes sont un exemple pour les "sans" du monde entier. Par Martina Chávez**

Le contrôle de la production de l'usine Brukman est entre les mains des ouvrières et ouvriers, et cela le capitalisme prédateur ne peut pas l'accepter. Il considère ce cas comme un exemple à ne pas reproduire. Plus que jamais les travailleuses et travailleurs prennent conscience de leur pouvoir.

Au moment des élections présidentielles, le gouvernement du président péroniste Duhalde se veut rassurant (pas pour le peuple, mais pour les patrons, les investisseurs et le FMI). Il a décidé de faire évacuer l'usine Brukman, « récupérée » par ses ouvrières et ouvriers, et elle est autogérée depuis novembre 2001 par ses ouvrières. Les tenants du pouvoir veulent assurer les investisseurs internationaux, le FMI et la Banque Mondiale que le pays est « pacifié », et prêt à accueillir les multinationales, avec des salaires de misère et avec un peuple affamé et soumis. Loin de cette image donnée à l'extérieur, non seulement ce peuple se mobilise et dit « assez de répression », « assez de famine » dans un pays aussi riche et devant tant d'obscurité de la part d'une élite toujours plus riche.

Le gouvernement a déclaré qu'il ferait appel à l'armée si nécessaire pour réduire à néant les luttes populaires. Partout dans le pays, les luttes s'intensifient, depuis Jujuy avec la mobilisation de travailleurs de l'État, en passant par Neuquén et la mobilisation du peuple indien Mapuche est sans précédent, pour s'opposer à la vente aux enchères des terres ancestrales et des ressources naturelles aux multinationales.

Les ressources naturelles appartenant aux peuples originaires et les richesses industriels qui restaient encore après la dictature militaire (1976-1983), ont continué à être dilapidé et livré aux multinationales durant les législatures des divers gouvernements qui se sont succédé, tous plus corrompus les uns que les autres.

Depuis le 18 décembre 2001, sur une centaine de travailleuses de l'usine Brukman, 53 ont décidé de ne pas céder au chantage. Elles prennent en main la production textile, avec l'aide d'étudiantes et étudiants universitaires pour la gestion, le démarchage, la comptabilité, etc. Il s'agit d'une usine dont les patrons ont été déclarés en faillite comme tant d'autres dans le pays. Les propriétaires ont pris la fuite en pillant tout, même les fonds que les travailleuses et travailleurs cotisaient pour leur couverture sociale, ils ont vidé les caisses laissant un nombre important de gens « escroqués ».

L'Agence de Nouvelles RedAcción (ANRed) (redaccion@anred.org), mardi 22 avril 2003, nous faisait part des déclarations des femmes de l'usine Brukman.

« Nous ne sommes pas disposés à rentrer chez nous sans rien, nos armes sont les ciseaux, les aiguilles et la solidarité des gens. Pour cela, nous allons faire un campement jusqu'à ce qu'ils nous rendent l'usine ». Voilà ce qu'affirmait Celia Martínez, déléguée syndicale à Brukman.

Le jour de l'évacuation, les ouvrières étaient accompagnées d'une énorme foule, compacte et motivée, qui entourait l'usine, les femmes et leurs outils de travail. Ils et elles scandaient « Aquí están, estas son, las obreras sin patrón » (Elles sont ici, elles sont là, les ouvrières sans patron). Ensuite, les femmes ont annoncé la réalisation d'un festival artistique pour le vendredi, et elles ont commencé à installer leur « tente de la résistance » à quelques pas du Congrès National. « Nous n'avons pas pris la fabrique, ce sont les patrons qui l'ont abandonnée. Maintenant le patron nous considère comme des ouvrières dangereuses parce que nous savons faire fonctionner l'usine », a dit Celia, l'une des travailleuses de Brukman. « Nous avons laissé notre sang dans cette usine, pour cela nous allons nous battre ».

Depuis le soulèvement du peuple argentin en 2001, qui a fait 30 morts et des centaines de blessés et de personnes emprisonnées, les assemblées populaires et les rassemblements populaires se sont multipliés et n'ont pas cessé. Au moins 200 usines ont été « récupérées » dans tout le pays, expression qu'elles préfèrent au mot « occupées ». Ces usines sont totalement autogérées par leurs travailleuses et travailleurs sans aucune expérience au départ seulement la nécessité impérieuse de vivre dignement.

La « récupération » se réalise dans un contexte de désastre économique et de corruption généralisée au sein de divers gouvernements qui se sont succédé.

L'expulsion de l'usine de textile Brukman s'inscrit dans une politique de plus en plus répressive du gouvernement envers les mouvements sociaux. Des attaques ont eu lieu contre les locaux « récupérés » par les assemblées populaires, contre l'usine sous contrôle ouvrier Zanon, contre les locaux du centre de presse alternatif et indépendant Indymedia. Des militants « piqueteros » et des membres d'assemblées populaires ont été séquestrés et passés à tabac comme dans les pires périodes de la dictature.

Indymedia Argentine, avait dénoncé le samedi 19 avril, conjointement avec le CEPRODH, l'utilisation de balles de plomb, en publiant les photographies car une manifestante avait été blessée, le lendemain leur avait été saccagée.

Aujourd'hui l'usine a été délogé, mais les ouvrières de Brukman continuent à camper « sous la tente de la résistance » et à faire connaître au monde entier qu'elles se sont capables de s'organiser, de gérer, et de prendre en charge l'ensemble du processus de la production. Nous demandons la restitution de leurs moyens de production et de subsistance aux femmes de l'usine Brukman.

Nous appelons les travailleurs et travailleuses français-es, les associations, les syndicats, les partis politiques, les intellectuel-es, les étudiant-es à exprimer leur solidarité avec les ouvrières de Brukman !

#### RESTITUTION DE L'USINE BRUKMAN AUX OUVRIÈRES !

NON A LA REPRESSION !

Envoyer message de soutien et de solidarité à : [prensabrukman2@yahoo.com.ar](mailto:prensabrukman2@yahoo.com.ar)

#### **8 – Journée-colloque : Genre, Violences sexuelles et Justice, du 20 juin à Paris**

Organisateurs : Institut National d'Etudes Démographiques, Unité « Démographie, genre et sociétés »

Maryse Jaspard (IDUP-INED), Stéphanie Condon (INED) et Jean-Marie Firdion (INED)

Présentation :

Dès le début, le mouvement féministe a posé le principe selon lequel « le privé est politique », mettant les catégories du droit et les règles judiciaires au centre des questions de genre. Par rapport aux violences sexuelles, la prise en compte des protagonistes (agresseurs, victimes) - quels que soient leur sexe et leur âge - est problématique et suscite de nombreuses polémiques quant à son chiffrage. Les statistiques produites par les institutions (justice, intérieur, défense) cernent l'activité de leurs différents services et portent principalement sur les auteurs. La mesure plus complète du phénomène peut se faire au travers d'enquêtes de victimisation dont l'enquête Enveff (enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) représente un type particulier. Il paraît intéressant de confronter ces sources au regard de l'évolution récente du droit. Pour organiser cette journée, nous avons fait appel à des juristes pour présenter l'état du droit français concernant les violences sexuelles, à des sociologues statisticiens pour analyser la production des statistiques institutionnelles. Afin de mettre au jour les enjeux socio-politiques soulevés par les rapports de genre, nous questionnons des chercheurs, philosophes, politologues, sociologues, qui ont mené des recherches approfondies autour des notions de liberté sexuelle, consentement, harcèlement sexuel, viol par des proches, agressions sexuelles sur mineurs-es.

PROGRAMME

de 9 heures à 17h30

Détail du programme sur le site de l'Annuaire au féminin :

<http://www.annuaire-au-feminin.tm.fr/03-06-20VIOLENCES.html>><http://www.annuaire-au-feminin.tm.fr/03-06-20VIOLENCES.html>

Lieu :

INSTITUT NATIONAL D' ETUDES DEMOGRAPHIQUES

133, BOULEVARD DAVOUT - 75980 PARIS CEDEX 20

Tél. : 33 (0) 1.56.06.20.00 -

Nous vous demandons de remplir le coupon ci-dessous et de nous le renvoyer par voie postale ou par le e-mail. En plus de la nécessité de connaître le nombre de personnes ayant l'intention de participer à la journée, nous souhaitons constituer un fichier d'adresses e-mail qui servira pour les envois ultérieurs.

*Coupon d'inscription*

Merci de retourner ce coupon à :

Valérie Berthail, Séminaire « Genre », INED, 133 boulevard Davout,  
75980 PARIS Cedex 20, sinon de l'envoyer à l'adresse : berthail@ined.fr

Nom et prénom :

Institution :

Adresse :

Tél. (indiquer si professionnel ou privé) : E-mail :

Je souhaite participer à la journée-séminaire du 20 juin 2003 à l'INED,

## **9 – Soudan : une adolescente de 14 ans reconnue coupable d'adultère , Informations d'Amnesty international**

Londres, le 22 mai 2003

Le 17 mai, une jeune fille de quatorze ans, enceinte de neuf mois alors qu'elle n'est pas mariée, a été condamnée à recevoir 100 coups de fouet par un tribunal de la ville de Nyala, dans le Darfour méridional, dans l'Ouest du Soudan. Si cette décision est confirmée en appel, cette adolescente risque de se voir immédiatement appliquer cette peine de flagellation, châtiment qu'Amnesty International estime cruel, inhumain et dégradant.

Cette adolescente a été arrêtée dans le quartier Al Wihda, à Nyala, par des membres de la police publique, chargée de faire respecter les " bonnes mœurs " dans la partie du Soudan sous le contrôle du gouvernement. Le tribunal pénal provincial de Nyala l'a reconnue coupable d'adultère en se fondant sur le fait qu'elle n'était pas mariée et qu'elle était enceinte de neuf mois. En effet, aux termes du Code pénal soudanais, une personne peut être déclarée coupable d'adultère sur la base du témoignage de quatre personnes, si elle reconnaît les faits, ou encore, si c'est une femme, si elle est enceinte sans être mariée.

Un homme d'affaires de vingt-cinq ans, mis en cause dans le cadre de cette affaire, a été acquitté, faute de preuves.

La jeune fille a pu recourir aux services d'un avocat et a interjeté appel en mettant en avant le fait qu'elle est enceinte et n'est pas physiquement apte à supporter un tel châtiment. Son avocat a également fait valoir que le tribunal n'avait pas pris en compte l'âge de sa cliente. En général, les cours d'appel examinent ce type de dossier dans le mois qui suit la condamnation.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La flagellation et l'amputation sont au nombre des peines prévues par le Code pénal soudanais, qui se fonde en partie sur la *charia* (loi islamique). Amnesty International ne prend aucunement position vis-à-vis de la *charia*, ni d'une quelconque autre forme de droit religieux. Toutefois, elle estime que ces peines sont des châtiments cruels, inhumains et dégradants, incompatibles avec les obligations qui incombent au Soudan en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). En outre, l'application de la flagellation à un mineur constitue une violation de la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle le Soudan est partie, et dont l'article 37-a dispose : “*les États parties veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*”.

En octobre 2002, dans ses observations finales sur le rapport soumis par le gouvernement soudanais, le Comité des droits de l'enfant a recommandé au Soudan de “*mettre un terme à l'application de châtiments corporels, notamment la flagellation, l'amputation et les autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, à des personnes pouvant avoir commis des infractions alors qu'elles étaient âgées de moins de dix-huit ans*” [traduction non officielle].

Les articles du Code pénal soudanais érigeant l'adultère en infraction pénale sont généralement appliqués, notamment contre les femmes. Ainsi, en janvier 2002, Abok Alfa Akok a été reconnue coupable d'adultère par un tribunal pénal de Nyala et condamnée à être exécutée par lapidation, tandis que l'homme accusé dans le cadre de la même affaire était mis hors de cause. La cour d'appel a commué cette sentence, mais a condamné cette femme à recevoir 75 coups de fouet.

L'avocat d'Abok Alfa Akok n'a pas pu faire appel de cette seconde condamnation, la peine ayant été appliquée sur-le-champ. En novembre 2002, 17 femmes du village de Munawashi, à 80 km au nord de Nyala, ont été reconnues coupables d'adultère et condamnées à recevoir 100 coups de fouet chacune. Aucun homme n'a été inculpé dans le cadre de cette affaire, et ces femmes n'ont pas été autorisées à consulter un avocat. Elles ont été flagellées juste après avoir été condamnées, sans que leur aptitude à supporter un tel châtiment ait été étayée par un rapport d'expertise médicale, ce que prévoit pourtant la législation soudanaise.

## ACTION RECOMMANDÉE

Envoie de lettres par avion/fax/enveloppe internationale/télégrammes en français, anglais ou arabe.

(*Modèle de lettre*)

Monsieur le Ministre,

Le Soudan a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (International Covenant on Civil and Political Rights - ICCPR) ainsi qu'à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UN Convention on the Rights of the Child - CRC) qui stipule que : “*Nul enfant ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*.”

Or, le tribunal de la ville de Nyala vient de condamner une adolescente de 14 ans à 100 coups de fouet car elle a été reconnue coupable d'adultère en se fondant sur le fait qu'elle n'était pas mariée et qu'elle était enceinte de neuf mois.

Cette sentence constitue, à mes yeux, une torture et un traitement cruel, inhumain et dégradant elle est par conséquent contraire à certains traités internationaux relatifs aux droits humains dont le Soudan est partie. J'exhorté donc les autorités d'intervenir pour commuer immédiatement la peine de flagellation sous le coup de laquelle se trouve cette jeune fille enceinte.

J'appelle également les autorités à modifier la légalisation soudanaise de façon à la mettre en conformité avec les instruments internationaux auxquels le pays a adhéré.

**APPELS À :**

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin

Minister of Justice and Attorney General

Ministry of Justice

Khartoum, Soudan

Télégrammes : Justice Minister, Khartoum, Soudan

Fax : 249 11 799031

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

PO Box 873

Khartoum, Soudan

Télégrammes : Foreign Minister, Khartoum, Soudan

Fax : 249 11 779383

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Major General Abdul Rahim Muhammed Hussein

Minister of Internal Affairs

Ministry of Interior

PO Box 281, Khartoum, Soudan

Télégrammes : Minister of Internal Affairs, Khartoum,

Soudan

Fax : 249 11 774339 / 776554 / 773046 / 770186 / 777900

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Tarifs Postaux pour le Soudan :

Lettre « prioritaire » (20 g) : 0.59 □

Enveloppe internationale (20 g) : 0.64 □

**COPIES À :**

Conseil consultatif sur les droits humains :

Dr Yasir Sid Ahmed

Advisory Council for Human Rights

PO Box 302

Khartoum, Soudan

Fax : 249 11 779173 / 770883

**COPIES À :**

Ambassade du Soudan :

56, avenue Montaigne - 75008 Paris

Tél : 01.42.25.55.71 - Fax : 01.45.63.66.73

*Prière d'intervenir immédiatement, si vous recevez cet appel avec retard, ne plus intervenir, après PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT, SI VOUS RECEVIEZ CET APPEL AVEC RETARD, NE PLUS INTERVENIR , APRÈS LE 3 JUILLET 2003. MERCI*

**10 – Débat : Globalisation, exploitation des femmes... et cynisme, avec Jeanne Bisillat Anthropologue**

Merci 18 juin à 18h30

7 Café El Sur,

35 Bd Saint Germain 75005 Paris

avec Jeanne Bisillat auteure de : « regards de femmes sur la globalisation- approches critiques », ed. Karthala. mars 2003 et Madeleine Ermatinger Bodenhausein, consultante.

contacts : 06 23 48 00 11 & 01 42 16 97 94, cafefeministe@free.fr

**11 -Appel pour le respect des principes de la laïcité et de la liberté religieuse dans la future Constitution européenne**

Bruxelles, 26 mai 2003

Chère Madame/cher Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un **Appel pour le respect des principes de la laïcité et de la liberté religieuse dans la future Constitution européenne**, adressé à la Convention européenne.

Cet Appel, qui affirme que "les principes de laïcité de l'Etat, de séparation et d'indépendance de l'Etat et des Eglises, d'égalité et de non discrimination entre les citoyens, et par conséquent entre les différentes religions et Eglises, sont à la base de la démocratie et de l'Etat de droit", demande en particulier "qu'aucune référence directe ou indirecte à une religion ou croyance spécifique ne soit incluse dans la future Constitution européenne".

Cet Appel a déjà été signé par **252 parlementaires des 15 Etats membres** de l'Union européenne. En outre, sur mon initiative, **243 députés européens** - de tous les groupes politiques à l'exception de l'UEN - ont également signé ce texte sous forme de résolution parlementaire. L'objectif est de recueillir la majorité absolue des membres du Parlement européen afin que cette résolution devienne la position propre de cette Assemblée.

Vu l'importance politique de cette question et l'ample débat dont il fait l'objet, nous avons décidé de solliciter également la mobilisation des citoyens et des associations désireux de s'associer à cette initiative.

Il vous est donc possible de signer l'appel en ligne en cliquant sur le link [http://www.radicalparty.org/lay\\_europe/form.php](http://www.radicalparty.org/lay_europe/form.php). Par ailleurs, afin de donner davantage de visibilité à cette initiative, je vous invite également à placer ce link sur le site de l'association dont vous êtes responsable.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette initiative, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus cordiales.



Maurizio Turco

Président des Députés Radicaux (*Lista Bonino*) au Parlement européen